

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 14 avril 2025, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté le projet de règlement omnibus numéro 299-24-2 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Le projet de règlement a pour objet :

- De corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions du Règlement ;
- De revoir l'empiètement autorisé dans les cours dans l'ensemble des milieux de vie (zones) concernant les auvents, avant-toits, corniches et marquises ;
- De clarifier la surface carrossable maximale pour une aire de stationnement pour les usages H4, H8, C1, C2, C3, C4 C5, P1, P2 et P3 dans les milieux de vie « M5.2 – Villageois mixte », « M5.3 – Noyau villageois Saint-Méthode » et « M5.4 – Zone d'aménagement prioritaire » ;
- De permettre, sous certaines conditions, l'abattage d'arbres à proximité d'une ligne électrique dans les zones visées par l'encadrement du couvert forestier ;
- D'ajouter des dispositions transitoires aux permis et certificats émis entre le 12 septembre 2022 et le 7 août 2024 ;
- D'assujettir à un PIIA la zone M2.2-14 ;
- De modifier certaines dispositions en lien avec les PIIA ;
- D'agrandir les limites de la zone « M2.2-14 – Forestier » à même la zone « M2.2-13 – Forestier ».

Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 12 mai 2025 à 19 h à salle de l'église Saint-Antoine-Daniel à Adstock. Durant cette assemblée, la Municipalité présentera les principaux éléments du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ces projets de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 10 mai 2025 par les moyens suivants :

par courriel :

dg@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

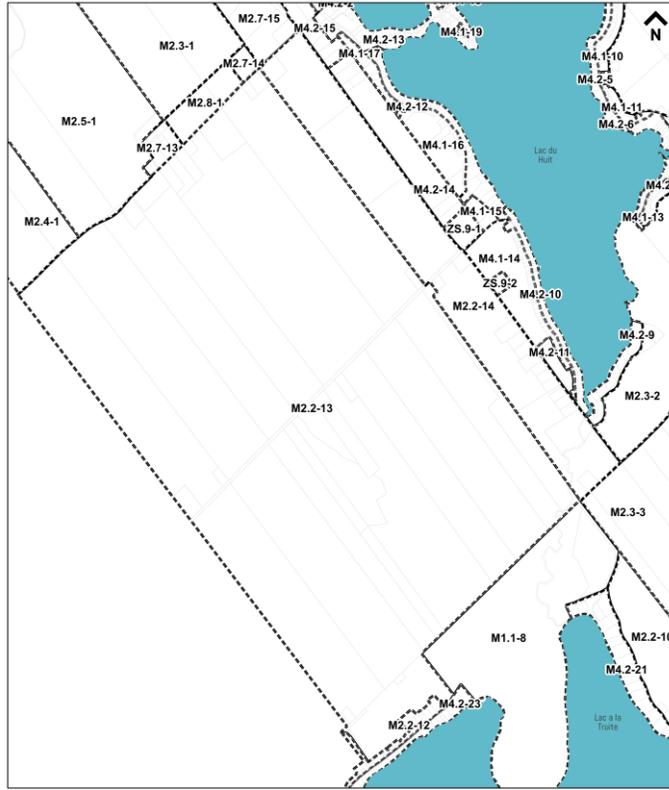
Donné à Adstock, ce 2 mai 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin





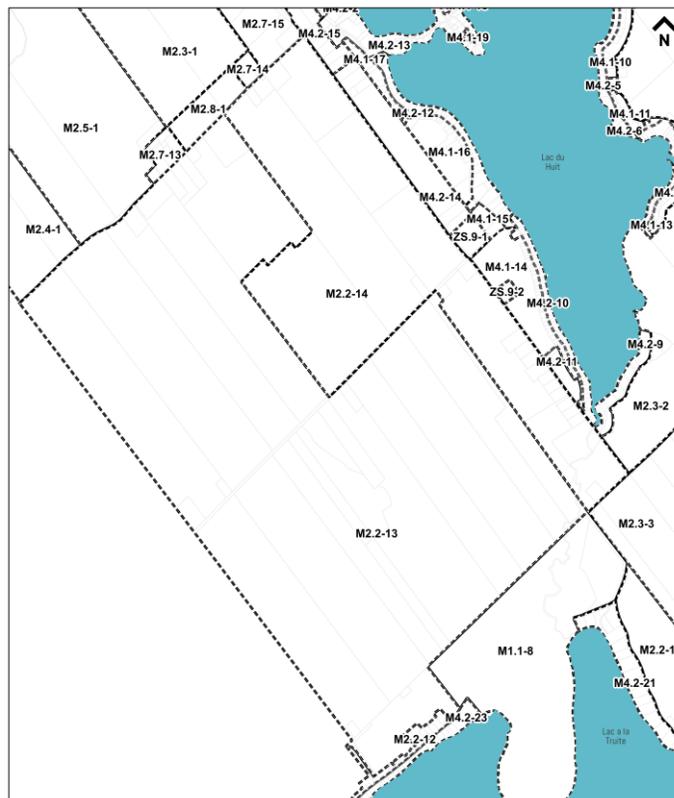
1:17 500

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE | AVANT MODIFICATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 299-24-2



Préparé par : Jérôme Grondin, urb.
Source : MERN et Municipalité d'Adstock
Projection: NAD83/MTM zone 7

— Limite de lot
- - - Zone



1:17 500

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE | APRÈS MODIFICATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 299-24-2



Préparé par : Jérôme Grondin, urb.
Source : MERN et Municipalité d'Adstock
Projection: NAD83/MTM zone 7

— Limite de lot
- - - Zone